L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 6 NOVEMBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A louer—LA MAGNIFIQUE PROPRIETE No 293 rue Bourgogne, entre Hôpital et Quartier. Possession immédiate. S'adresser à P. E. THEARD & SONS, 54 rue du Camp. 21oct

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. Sept

A VENDRE.

A vendre ou à louer.—Le coin, bien situé, Ste Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.
LOUIS H. PERRET, 38 Passage de la Bourse
6sept—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre de le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY. D. S. D.
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
130 ......RUE DU CANAL...... 130
près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix ... 25 août

BASILE BARES
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.
Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.
nov—

ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO.

Son principe, la viande pure, est scientifiquement combiné avec des substances médicales qui lui donnent des propriétés stimulantes merveilleuses. Les forces vitales sont régénérées sans qu'il en résulte de fatigue pour les organes de la digestion. Il est inappréciable dans les cas de fièvres typhoïdes, jaunes et paludéennes et donne la force de se débarrasser de ces maladies malignes. Il est hautement recommandé par les principaux médecins de Paris comme un tonique pour les convalescents et les personnes faibles, aussi pour les affections des poumons. Vendu par tous les pharmaciens et droguistes.
1er mai—1 an—V

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier; un brillant horizon les sollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, COMME AUTEUR, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magazin
5 Coin des rues Prytanée et Tolédan
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo.
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlit
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytané
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napolé et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valen
24 Station des Chars, coin des rues Ly et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufoss
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Levée line.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

ASSURANCES.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1|2 rue Carondelet.

Quinzième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 19 janvier 1885.

CONFORMEMENT à sa Charte, Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1884 :

Primes sur risques de feu		$542,214 35
Primes sur risques de mer		54,870 98
Primes sur risques de rivière		16,603 64
		$613,688 97
A ajouter primes non acquises de 1883 acquises en 1884		158,474 00
Total des primes		$772,162 97
A déduire :		
Primes remboursées et réfaction (Rebate)	$33,106 94	
Réassurances	138,735 29	
Primes sur risques non terminés	152,925 00	324,7626
Primes nettes acquises		$447,396 74
A ajouter Intérêts et Profits et Pertes		24,757
		$472,154 63
Pertes payées sur les risques de Feu	$250,728 33	
de Marine	34,764 71	
de Rivière	3,355 51	
Pertes non ajustées	40,000 00	
	$328,848 55	
Commission d'agences	$83,958 58	
Dépenses d'agences	11,870 12	
Taxes et Licences	4,063 23	
Dépenses de bureau	27,431 66	
Dépenses casuelles	4,159 24	459,831 38
Bénéfice net		$12,323 25
Dividende semi annuel de 5 0|0 déclaré au 30 juin 1884	$15,000 00	

ACTIF.

Bons des Etats-Unis de 4 et de 3 0|0	$159,000 00
Bons consolidés de la Nouvelle-Orléans	51,000 00
Premium Bonds	52,916 17
Argent en caisse	93,798 88
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Primes en voie de recouvrement	26,774 15
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	46,749 81
Prêts sur hypothèque	56,111 84
Effets à recevoir pour primes et autres	5,386 23
Bons, actions et autres valeurs	17,939 20
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$527,175 78

PASSIF.

Capital payé en plein	$300,000 00	
Fonds de réserve	31,526 78	
Dividendes non réclamés	2,724 00	
Pertes non réglées	40,000 00	
Primes sur risques non expirés	152,925 00	527,175 7

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
LEON SERE, Secrétaire.
Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 1885.
G. LeGARDEUR Jr., Notaire.

Compagnie d'Assurances du PEUPLE De la Nouvelle-Orléans.

Treizième Etat de Situation.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires, du 1er juillet 1883 au 31 décembre 1884.

Primes reçues		
Sur les risques d'incendie	$250,568 23	
Sur les risques de rivières	17,302 99	
Sur les risques de mers	10,127 68	$277,998 90
Ajouter les primes non expirées de 1883		26,401 09
		$304,399 99
Ajouter Profits et Pertes ainsi que les réserves		15,523 61
		$319,923 60
Déduire :		
Primes remboursées et cancellations	$8,600 31	
Réassurances	12,525 55	$21,125 86
		$298,797 74
Pertes, etc., payées durant la même période :		
Sur les risques d'incendie	$156,660 06	
Sur les risques de rivières	9,916 08	
Sur les risques de mers	9,857 97	
Impressions et Publications	444 05	
Taxes	3,432 42	
Escomptes	44,424 14	
Bureau des réassureurs	2,949 41	
Dépenses, moins l'intérêt et le sauvetage	13,358 71	$241,042 79
		$57,754 95
Réserve pour les primes non expirées	$32,854 95	
Réserve pour les pertes non ajustées et non payées	14,900 00	
10 0|0 dividende, janvier 1884	5,000 00	
5 0|0 dividende, janvier 1885	5,000 00	
	$57,754 95	

ACTIF

Comptant	$14,912 67
Primes en voie de collection	30,795 59
Immeubles	39,017 49
Actions de Banques et autres Bons	38,772 76
Mobilier de bureau, installation	2,270 25
Billets garantis par hypothèque	16,219 76
Billets garantis par nantissements	6,409 68
Billets à recevoir à courtes échéances	5,695 5
	$154,193 70

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
E. PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 17 janvier 1885.
J. BENDERNAGEL, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1885.

A une réunion du Conseil de Direction qui eu lieu le 6 janvier 1885, il a été unanimement résolu de déclarer un Dividende de CINQ POUR CENT sur le capital de la compagnie, payable aux actionnaires sur demande.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Directeurs.

E. Pragst,	A. Walz,
M. Popovich,	F. Aufmkolk
B. Saloy,	Wm Fagan,
M. Abascal,	H. Schroeder,
D. Hughes,	A. Bartholomew
A. D. Finney,	A. Haber,
Theo. L. Sugg,	S. M. Miller,
Chas. Stiegler,	Geo. Ellis,
C. Trumpy,	J. H. Menge,
T. Thormaehlen,	Ferd. Goldsmith
N. Seitz,	A. Xiques,
Peter Blaise,	B. Campiglio.

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighbor States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel A $5 00 CLASSE L, DE LA COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE Aura lieu à la Nlle-Orléans, Lne., MARDI, 10 NOV. 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du GEN. G. T. BEAUREGARD, DE LA LOUISIANE, ET DU GEN. JUBAL A. EARLY, DE LA VIRGINIE.

GROS LOT $75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M., A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE, 100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages, qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

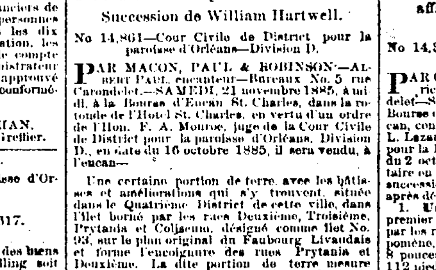

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
plus de renseignements, écrire clairement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York en traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.
Adressez à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adressez vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. A. Terry, femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs Mme Mary McKay femme de Luther E. Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No. 15,584. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 5 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement faubourg Burthville, paroisse Jefferson, en cet Etat, dans l'îlet borné par les rues Jennett, Hurst et Calhoun et la ligne de la propriété de feu Foucher de Circé, maintenant City Park; la dite portion ou morceau de terre mesure trente pieds de face à la rue Hurst sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt et un pieds deux pouces et six lignes, sur sa ligne de côté sur le côté vers le dit City Park, à une distance de quatre-vingt-onze pieds quatre pouces et une ligne trois quarts de la ligne du dit City Park qui se trouve parallèle, et de plus, la dite portion de terre est désignée comme lot numéro quatre du dit îlet d'après un plan de ladite propriété, qui est annexé à un acte pardevant A. S. Beck, notaire, en date du 23 septembre 1884, à John Rhodes et Mme J. B. F. Ryan, du lot numéro deux et conformément au plan original de Burthville, par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire à la Nouvelle-Orléans; le dit îlet de terre est désigné comme îlet numéro soixante.

Acquis par le défendeur de Mme E. A. Barnett, par acte passé pardevant A. S. Beck, notaire, le 11 octobre 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 nov—4,11,18,25—déc 2,5.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. C. Miller, administrateur etc., vs Mme Amelia Dupiere Hodgson épouse de Joseph C. Hodgson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,310.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasin entre la rue Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 25 novembre 1885, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tout ce qui en dépend, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bourgogne, Remparts et Bienville, mesurant au pied français trente sept pieds de face à la rue de la Douane, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix neuf pieds, connu comme le No 183 rue de la Douane. Cette propriété a été acquise par feu le Dr F. B. Gaudet de Mme Vve E. D. E. de Lisle, par acte passé pardevant Octave De Armas, notaire de cette ville, le 31 mars 1866, et a été acquise ensuite comme légataire universelle du dit Dr F. B. Gaudet par ladite Amelia Dupiere Hodgson, comme il en ressort dans l'affaire de sa succession, No 12,008 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et surtout dans le jugement en date du 30 août 1884 rendu dans les procédures de la dite succession, mettant la dite dame Amelia Dupiere Hodgson en possession, et enregistré au bureau des aliénations de cette ville, Livre 119, page 718.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 oct—24 31—nov 7, 14, 21, 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs. Benjamin Rohling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,416—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 novembre 1885, à midi, les propriétés ci après décrites, savoir :

UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, North Market, Tchoupitoulas et New Levee. Le dit lot est désigné par le numéro sept sur un croquis signé par les parties à l'acte par Edward Barnett, ancien notaire, et annexé à un acte passé pardevant le dit notaire, le 11 avril 1867. Le terrain mesure vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue St-Joseph, sur une profondeur de cinquante huit pieds un pouce entre lignes parallèles. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent. La propriété a été acquise par Benjamin Rohling, de John Barrett, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 juin 1876.

Saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 oct—22 29 nov5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Seiler vs Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 17 novembre 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

L'intérêt indivis et tous les droits, titre et intérêt de la défenderesse Mme Mary Ann Levi dans les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, désigné par la lettre "B" sur un plan de Thompson, député voyer, du 15 mai 1858, déposé en l'Etude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt-six pieds un pouce de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles; acquis par le dit Abraham Levi, de Factors' & Traders' Insurance Company, pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 24 décembre 1877.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 13 sur un plan dressé par Dunbar, en date du 27 mai 1840 et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire.

Le dit lot mesure vingt trois pieds sept pouces et 4 4|8 lignes de face sur la rue l'Union et vingt-trois pieds six pouces et six 1|3 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25|100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10, sur la ligne vers la rue Baronne et cent onze pieds dix pouces et sept 85|100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 12 et aussi onze pouces du lot No 14 conformément au ci-dessus plan, étant les onze pouces commençant sur la ligne qui divise le dit lot No 14 du dit lot No 13 et mesure vers la rue Carondelet. Et c'est la même propriété que feu Abraham Levi a acquis de Mary Morgan, veuve de feu Charles Harrod et als., par un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, en date du 21 février 1877.

3° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Première, Magazine et Philip, désignés comme lots numéros Un, Deux et Trois, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire. Les dits lots se touchent, et mesurent chacun, au pied anglais, trente pieds six pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, et s'étendant dans le fond à une allée sur laquelle ils font face.

Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Philip. Laquelle propriété a été acquise par le feu Abraham Levi de L. W. Lyons par acte passé pardevant Edward Barnett, notaire, le 2 juin 1855.

4° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Philip, Constance et Première, et forme l'encoignure des rues Magazine et Philip, conformément à un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, en date du 14 mai 1851, désigné comme lot numéro cinq et mesure soixante-sept pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur, entre lignes parallèles, et de face à la rue Philip, de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes et forment complètement le reste après avoir retiré des deux lots de l'extrémité du fond des deux lots primitifs, numérotés sept et huit, vendus par Mme Elizabeth Norton et son mari, à Pete Hanson et Joseph Mensman, pardevant W. Y. Lewis, notaire, en date du 15 avril 1831.

Cette propriété avait été acquise par feu Abraham Levi de Mme Mary L. Twichell, par acte passé le 15 avril 1831, pardevant Joseph Cohn, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16oct—16,23,30—nov 6,13,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis Mathis vs. Veuve Anna Maria Henne, Veuve de George Henne, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,187.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No six de l'ancien faubourg Livaudais, qui est borné par les rues Sixième, Tchoupitoulas, anciennement Levée, Septième et St-Thomas, anciennement Fulton; le dit lot ou portion de terre est composé de tout le lot désigné par le numéro un et une portion du lot numéro deux du dit îlet, conformément à un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 5 mars 1832, déposé pour références en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, et forme l'encoignure des rues Sixième et St-Thomas, anciennement Fulton. Le dit lot mesure cinquante pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur et face à la rue St-Thomas, anciennement Fulton, de cent vingt-cinq pieds, au pied américain.

Acquis par feu George Henne de Louis Stern, par acte passé pardevant Joseph Cohn, ancien notaire en cette ville, le 10 août 1866.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13oct—13 20 27 nov3 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

C. E. Sarrazin, etc. vs. Leurs Créanciers. — No. 15,401. — Division A.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, de la raison sociale de C. E. Sarrazin, et de Chére E. Sarrazin, Jules Sarrazin et Paul J. Sarrazin, individuellement et comme membres de ladite raison sociale soit convoquée et ait lieu pardevant Charles Rolle, Esq. notaire, dans cette ville le Mardi 10me jour de novembre 1885, à 11 heures A. M., dans le but de considérer, de voter et prendre une détermination sur l'application des pétitionnaires pour un répit, que N. Vignaud, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que pendant l'intervalle toute procédure judiciaire contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
Nlle-Orléans, 6 octobre 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 oct—7,27—10nov

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Jane Shepherd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,034—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alexander Smith, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 nov—6, 10, 14

Successions de Wm. C. Keifner et Ellen Keifner, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 14,783—Division B.—Attendu que P. S. Wiltz, jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Wm. C. Keifner et Ellen Keifner, sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 nov—4,7,13.

Succession de James B. Walton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,224—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Martha A. Johnson veuve de J. B. Walton, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 nov.—3,7,12

Benjamin W. Hope vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,382—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de Benjamin W. Hope et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, shérif civil, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
3nov—3,7,12.

Succession d'Antoine Gerard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,638—Division A—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine Gerard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—3,7,nov

Succession de James S. Rivers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 11 854—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Vve Selah M. Rivers, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
31oct—31,4,7 nov.

Succession de Félix Tarranto.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,718—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Easter Tarranto, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 oct—31—nov 4,7

Succession de Philip Scheib.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 15,643—Division A—Attendu que Mme Margaretha Scheib a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Scheib décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
29oct—29—nov 3,7

Succession de Charles H Lawrence.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11 947—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wesley E. Lawrence administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 oct—31—nov 4 7

Succession de Charles E. McVean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15 551—Division D—Attendu que John William Keiler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. McVean, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
29oct—29,3,7nov

Succession de L. & E. H. Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11 012—Division A—Attendu que William Raben a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus L. C. & E. A. Shaw, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 oct—31—4 7 nov

Succession de Isaac L. Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,666—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Isaac L. Lehman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 oct—30—4 8 nov

Succession de James McLaughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,380—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr. exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
28oct—28,31—6nov.

Succession de Mme Catherine McLaughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,303—Division "A"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John O'Neil, Exécuteur Testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
28oct—28, 31—6 nov.

Succession de Dominique Terriault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,440—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 oct—28,31 nov6

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Hubert Rolling vs. Ses Créanciers. — No. 15,617.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire Hubert Rolling soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Algernon S. Beck, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 30me jour de novembre 1885, à onze A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire, soient suspendues et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.
Nouvelle Orléans, 26 octobre 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27oct—27—nov 14,30.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Benjamin W. Hope vs. Ses créanciers. — No. 15,882. — Division B.

ORDRE DE COUR—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Benjamin W. Hope, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, jr., Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 7me jour de novembre 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic; et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Benjamin W. Hope soient suspendues et que Henry Heidenhain, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1885.
Signé, N. H. RIGHTOR, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la dite Cour Division B, absent ou en congé.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député-Greffier
6 oct—6, 20—7 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 6 novembre, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 6 nov—

PAR J. V. GOURDAIN.

Cottage de valeur, à double corps de logis, Nos. 203 et 205, Chemin du Bayou, et cottage simple, No 207 Chemin du Bayou.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu les propriétés suivantes, savoir :

1° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Tremé, Quartier et St. Claude, mesurant 28 pieds 3 pouces 5 lignes de face au Chemin du Bayou sur 190 pieds de profondeur.

2° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet ci-dessus mentionné, faisant face au Chemin du Bayou.

Pour les dimensions du terrain, voir le plan à la Bourse.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 avril 1886 à raison de $20 par mois avec privilège de renouvellement pour 6 mois à l'expiration.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets des acquéreurs garantis par hypothèque, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, et toutes les autres clauses de garantie. Les taxes de 1885 devront être assumées par les acquéreurs, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera fait comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
31 oct—31 oct 7 14 nov

Vente pour effectuer un partage entre les héritiers de J. B. Godefroy.

Propriété améliorée désirable, Nos 289 et 291 rue Ursulines.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St Charles, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Roman, Hôpital et Derbigny, mesurant 33 pieds 10 pouces de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 116 pieds 6 pouces et 6 lignes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets d'acquéreur garantis par hypothèque et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, et toutes les autres clauses de garantie. Les taxes de 1885 seront assumées par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera fait sur les lieux.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant André Doriocourt, Jr., notaire.
31oct—31 nov7 14 21

Maison cottage double au No. 420 rue Ste-Anne.

PAR J. V. GOURDAIN Encanteur.—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI 14 novembre 1885 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Galvez, Orléans et Miro, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste-Anne, 79 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté de la ligne vers la rue Galvez, 79 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté de la ligne vers la rue Miro, et 30 pieds sur la ligne du fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente et toutes les clauses garanties. Les taxes de 1885 devront être assumées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera fait sur les lieux.

Acte de vente pardevant André Doriocourt Jr., notaire aux frais de l'acquéreur.
31 oct—31 nov 7 14

Résidence en briques à trois étages, No 18 rue Orléans.

PAR J. V. GOURDAIN Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI 21 novembre 1885, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Orléans, Royale, St Pierre et Bourbon mesurant 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 57 pieds 9 pouces 6 lignes.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets d'acquéreurs garantis par hypothèque avec 8 pour cent d'intérêts par an à partir du jour de la vente, et les autres clauses de garantie. Les taxes de 1885 seront assumées par l'acquéreur, et en sus du prix de son adjudication un dépôt de 10 pour cent au comptant sera fait sur les lieux.

Acte de vente pardevant André Doriocourt Jr. notaire aux frais de l'acquéreur.
31 oct—31—nov 7,14,21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre de valeur sur le Chemin de la Metairie.

Succession de John Dinnies.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.—No 14,160.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI le 5 décembre 1885, à midi à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 30 octobre 1885, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la dite succession, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, sur le Chemin de la Metairie, à un îlet du Bayou St Jean mesurant 423 pieds 5 pouces et 1 ligne de face au Chemin de la Metairie, sur une profondeur du côté le plus rapproché du Bayou St Jean, sur une ligne oblique de 533 pieds 11 pouces et 5 lignes vers le point C, puis 1286 pieds 3 pouces, 7 lignes au point A, et sur l'autre côté de la ligne 1051 pieds 5 pouces 5 lignes vers le point E et 223 pieds 9 pouces de largeur sur une ligne oblique au fond et faisant face à la rue Orléans, d'après un plan du dit lot de terre, dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 28me jour de janvier 1869.

2° Un certain lot de terre au fond du dit lot décrit ci dessus, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le même District, mesurant, conformément au plan mentionné ci dessus, 223 pieds 9 pouces de face à la rue Orléans, sur les profondeurs suivantes: sur la ligne la plus rapprochée du Bayou St-Jean 704 pieds 11 pouces 2 lignes; sur l'autre côté de la ligne 822 pieds 1 pouce 3 lignes et 191 pieds 10 pouces de large dans le fond.

Conditions—Moitié comptant, la balance en un et deux ans, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre et endossés par eux, garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les autres clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues en 1885 au dessus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant et sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Anatole A. Kerr, notaire, aux frais des acquéreurs.
oct31—nov7,14,21,28—déc 5

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante et attrayante résidence en bois à deux étages,

Coin des rues Prytania et Deuxième.

Succession de William Hartwell.

No 14,861—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., en date du 16 octobre 1885, il sera vendu, à l'encan—

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, Prytania et Coliseum, désigné comme îlot No. 93, sur le plan original du Faubourg Livaudais et forme l'encoignure des rues Prytania et Deuxième. La dite portion de terre mesure cent vingt-sept pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur et façade à la rue Deuxième de cent quatre-vingt-neuf pieds onze pouces et quatre lignes.

Les améliorations comprennent cette large et élégante résidence en bois, coin des rues Prytania et Deuxième.

Conditions — Un quart ou plus comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit pour billets garantis par hypothèque et privilèges de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les améliorations seront assurées aux frais de l'acquéreur et la police transférée au vendeur, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat devra être insérée dans l'acte d'hypothèque, et les taxes dues et exigibles durant l'année 1885 seront assumées par l'acquéreur. 10 pour cent du montant d'adjudication sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 oct—17,24 31—nov 7,14,21

Dr. J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien,

D'une experience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée, et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 6 rue South Rampart.
9mars1—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Grande maison double en bois à deux locations, rue Piété, No. 82 et 82 1|2.

Succession de Philip Baron Boisfontaine.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 15,438.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 5 décembre 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1885, la propriété suivante, savoir

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 8 et 9, de l'îlet No 1, renfermé par les rues Dauphine, Bourgogne, Piété et Louisa, lesquels lots de terre sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face sur la rue Piété, sur une profondeur de 108 pieds 3 pouces 4 lignes; ensemble une grande maison en bois, double à deux logements, ayant dans chaque logement un corridor d'entrée, deux chambres, galerie derrière et cabinet; une autre grande bâtisse en bois couverte en ardoises, construite dans la cour, ayant quatre chambres et galerie sur le devant et hangar sur le derrière, deux citernes, puits en briques, latrines et porte cochère. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Moitié du prix d'adjudication ou plus comptant, et la balance à un an de crédit du jour de la vente, laquelle balance devra être garantie par privilège du vendeur sur la propriété vendue, laquelle devra être maintenue assurée pour un montant suffisant garantissant le susdit crédit. Les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du susdit billet seront à la charge de l'acquéreur—lequel se soumettra à toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1885 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas. Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.
31 oct—7 12 21 28 nov—5 déc

Résidence en briques à deux étages, formant l'encoignure des rues Esplanade et Tremé.

Succession de Henri Gelpi.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 3157.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 novembre 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1885, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues de l'Esplanade, Tremé, Quartier et St-Claude, lequel lot de terre forme encoignure aux rues Tremé et Esplanade, mesurant 56 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue de l'Esplanade, 45 pieds de face à la rue Tremé 48 pieds 8 pouces sur la ligne vers la rue St-Claude et 56 pieds 6 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec résidence en briques à étage ayant au rez de chaussée corridor d'entrée, office et trois chambres avec porte à coulisse. A l'étage supérieur, balcon avec marquise faisant face aux deux rues, quatre Chambres à coucher et chambres à bains.

Une bâtisse en briques à étages attenante à la maison ayant quatre chambres, cour briquetée, deux citernes, chambres à coucher, hydrant, lieux d'aisance au rez de chaussée et au premier, gaz dans la maison. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet, garanti par hypothèque portant 8 0|0 d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent seront exigés de l'acquéreur sur le montant de l'adjudication.
11oct—11,17 24 31—7 14nov

Succession de Madame Henrietta Lockmann.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15 297.

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 novembre 1885, il sera vendu, à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1885—

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos 2 et 3—dans l'îlet renfermé par les rues Victoire, Chartres, Fort et St-Ferdinand, lesquels lots de terre sont contigus et mesurent:

Le lot No 2—21 pieds 6 pouces de face à la rue de la Victoire sur une profondeur de 102 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 1—102 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du dit lot No 3—et 20 pieds 3 pouces 7 lignes de large sur la ligne du fond.

Le lot No 3—21 pieds 6 pouces de face à la rue de la Victoire sur une profondeur de 102 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 2—85 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 4, et 20 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Le tout d'après un plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1885 en sus du prix de position. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acheteur sur le prix de vente.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis notaire.
10 oct—10,17 24 31—nov 7 14

Succession de Henry J. Woods.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15 100.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI 14 novembre 1885 il sera vendu, à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 6 octobre 1885—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues St Denis, Dryades, Sixième et Washington; lequel lot de terre mesure 48 pieds de face à la rue St-Denis sur 150 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de la vente.
10 oct—10 17 24 31 nov 7 14

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Seconde et dernière adjudication.

Dans l'affaire de George Godfrey et autres contre Mary et Emma Godfrey et autres.

No. 14,824—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 7 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 15 juin 1885 et signé le 22 juin 1885, et d'ordres signés le 3 et le 10 juillet 1885 par l'Hon. W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans le triangle borné par les rues Félicité, Religieuses et Céleste, désigné comme lot No 3 et mesure, au pied américain, 104 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Félicité, 90 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Céleste et 55 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 2. Le tout est conforme au plan de A. de Armas et déposé avec H. B. Cenas, notaire. Etant la même propriété acquise par J. W. Godfrey de la ville de Baltimore, conformément à un acte pardevant le dit notaire, le 16 avril 1859. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets portant 6 pour cent par an d'intérêt, payables annuellement, à l'exception de la part des mineurs, qui s'élève à 290.3072, lequel montant portera 8 pour cent d'intérêt par an. Le tout avec les clauses de garantie ordinaires, le privilège du vendeur, hypothèque et privilège. Les taxes de 1885 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix de vente.

Acte de vente pardevant Omer Villeré notaire, aux frais de l'acquéreur. Il sera exigé un dépôt de $100 au comptant au moment de l'adjudication.
4oct—4,10,17,24,31—nov7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coins de rue de valeur pour affaires dans le Premier District.

Succession d'Andrew J. Quirk.

No 14,319. — Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en date du 2 octobre 1885, ainsi qu'un ordre supplémentaire en date du 9 octobre 1885, et rendu dans la succession ci-dessus, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

1. **Un certain lot de terre**, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Thalia et Melpomène, désigné par le No. 8, mesurant 30 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Thalia, sur 112 pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant le coin des rues Willow et Thalia. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en bois à un étage, à double corps de logis, louée à raison de $14 par mois sans bail.

2. **Un certain lot de terre**, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Thalia et Erato, désigné comme lot No 1, d'après un plan de Hedin, architecte, en date du 25 juin 1861, déposé en l'étude de M. Gernon, notaire de cette ville. Le dit lot forme le coin des rues Willow et Thalia et mesure, conformément au dit plan, 32 pieds de face à la rue Willow, sur une profondeur et face à la rue Thalia de 122 pieds 8 pouces 7 lignes.

3. **Un certain lot de terre**, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow, Thalia et Erato, désigné par le No 8 d'après un plan dressé par Hedin et S. Ch. Carbanne, architectes, et déposé en l'étude de Wm Shannon comme plan No 27. Le dit lot mesure, au pied américain, conformément au dit plan, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Erato sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme le coin des rues Erato et Willow. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois double à un étage.

Termes et conditions.—Pour les propriétés premièrement et deuxièmement décrites, une moitié ou plus comptant, et le reste [s'il y en a] à un an de crédit; pour la propriété troisièmement décrite, un tiers ou plus comptant, et le reste [s'il y en a] en paiements égaux à 1 et 2 ans de crédit. La portion à crédit sera représentée par des billets spéciaux, garantis par hypothèque, privilège et lien de vendeur portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des dits billets. Les améliorations devront être assurées pour le montant de leur valeur et la police transférée aux porteurs des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix de son adjudication; 10 pour cent du prix de leurs enchères au comptant seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
11 oct—11,17,24,31—7 14 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Home Place.

Habitation sucrière et terre dans la paroisse Iberville.

Dans l'affaire de Gidière Day & Co. vs. leurs Créanciers.—No. 13,056.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 décembre 1885, à midi à la Bourse d'Encan St. Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 novembre 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, savoir—

L'habitation sucrière connue sous le nom de "Home Place", située dans la paroisse Iberville, en cet Etat, à l'ouest de la ville de Bayou Goula et à une distance d'à peu près 40 arpents de la marque de la rive droite du fleuve Mississippi; la plantation est composée des cinq morceaux de terre ci après décrits :

1° Un morceau de terre, situé dans la paroisse Iberville, en cet Etat, à une distance de 40 arpents de la façade de la rive droite du fleuve Mississippi, mesurant 23 arpents plus ou moins de face, sur une profondeur suffisante à donner une superficie de sept cent cinquante acres plus ou moins; borné sur la façade par la terre de la première concession appartenant à plusieurs personnes, sur le fleuve; au-dessus, par la terre anciennement appartenant à Janvier Allain et ci-après troisièmement décrite; au-dessous par la terre de John D. Merrell, et dans le fond par la terre anciennement appartenant à Sewall & Hodson, maintenant Hudson & Randolph.

2° Un autre morceau de terre touchant à la propriété ci dessus dans la même paroisse, étant le lot No un de la Section 49, dans le township 10, ouest du fleuve Mississippi, du range 12, est des terres vendues et transférées par le gouvernement des Etats-Unis, le dit morceau de terre contient quatre-vingt-quinze 18|100 acres de superficie.

3° Un autre morceau de terre dans la même paroisse et touchant le morceau ci-dessus décrit sur la ligne du haut, mesurant sept arpents de face, plus ou moins, sur une profondeur suffisante à donner au dit morceau de terre ensemble avec l'ouverture, une superficie de deux cent dix arpents; le dit morceau est borné sur la façade par la terre de Jean B. Breaux et Ernest Comeaux en Sud ou côté du bas par la terre premièrement ci dessus décrite, et le fond ou Ouest par la terre deuxièmement décrite.

Lesquels dits trois morceaux de terre comprennent une superficie de douze cents vingt arpents plus ou moins.

4° Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse, sur le côté sud du Bayou Goula, mesurant à peu près dix arpents de face au dit Bayou Goula, étant le lot numéro sept du morceau vendu et transféré par le gouvernement des Etats Unis, sur le dit Bayou le dit morceau comprend trois cent soixante-quinze acres de superficie, incluant la deuxième concession à l'arrière du dit lot, borné au-dessus par la terre appartenant anciennement à Mme Joséphine Hébert, épouse du D. M. Wilson au-dessous par la terre appartenant anciennement à John Garlick et celle de John H. Randolph, et dans le fond par la terre appartenant anciennement à Christopher Adams.

Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse, étant dans le Township No Dix, Range Sud, No Douze, Est désigné comme étant la section No Quatre-Vingt Dix, ayant six cent dix-neuf acres de superficie.

Etant la même propriété que Henry Baldwin un des insolvables dans cette affaire a acquise de Mme Penelope S. Hebert, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 28 avril 1882.

Les bâtisses comprennent une résidence, cabanes pour travailleurs, écuries, hangars, sucrerie avec chaudières, moulin et les machines nécessaires, le tout en bon ordre.

Il se trouve 50 acres de plants de canne et une quantité suffisante conservée pour planter 50 acres de plus; mules et fourrage pour une année; 41 mulets, charrettes, wagons et instruments agricoles.

Conditions de la vente—Sept mille cinq cents dollars ($7,500) comptant et le reste à un crédit de un, deux et trois ans à partir de la date de la vente avec intérêt à raison de huit pour cent par an garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devra faire assurer les améliorations qui sont sur l'habitation et transférer la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires; tenir la propriété assurée à une prime annuelle n'excédant pas $150, assumant le paiement en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles contre la propriété durant l'année 1885, et un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'achat au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist notaire.
6 nov—6 11 21 28—déc 5.12

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de Résidence

Sur la rue Liberty, entre Erato et Thalia.

Succession de Joseph Warth.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 13,6?9.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 28 novembre 1885 à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 21 octobre 1885, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite—

La bâtisse à deux corps de logis nos 355 rue Liberty, dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Liberty, Benton, maintenant Franklin, Erato et Thalia. Le lot est désigné par le n° 16, et mesure, au pied américain, 32 pieds sur la rue Liberty, sur une profondeur de 125 pieds.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1885 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant George C. Preot, notaire, no 5 rue Carondelet.
25oct—25 nov7 14 21 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement d'affaires ou pour famille.

Le coin nord-ouest des rues Tchoupitoulas et Girod.

Succession de Michael Lyons.

No. 445—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 7 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 octobre 1885 il sera vendu, à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir :

Cette propriété bien connue, pour affaires ou pour famille, à l'encoignure nord-ouest des rues Tchoupitoulas et Girod, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas Foucher ou Constance, Girod et Lafayette. Le lot de terre est désigné comme le lot No 1 et mesure 52 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, sur 45 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur dans le fond, 102 pieds 1 pouce 3 lignes sur la ligne du dit lot le plus près du lot No 2 et 109 pieds 6 pouces de profondeur et de face à la rue Girod. Le dit lot forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Girod. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages connue comme les Nos 109 et 111 rue Tchoupitoulas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans en billets d'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec la clause usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des billets. Les bâtisses devront être assurées par l'acquéreur ou les acquéreurs et la police transférée au vendeur ou porteur des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1885 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castell, notaire.
7 oct—7,17,24,31—7 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence No 531, rue Chartres, et l'îlet et les lots sur la rue Ursulines.

No 12,854, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, succession de Thomas H. Kennedy, et No 13,956, succession de Mme Thomas H. Kennedy, réunies et consolidées.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 octobre 1885, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, savoir :

1° La résidence en briques, à trois étages, No 531 rue Chartres, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Architecte, Port et St-Ferdinand. C'est le No 8, et mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue Moreau ou Chartres, sur une profondeur de 138 pieds 1 pouce et 3 lignes, entre lignes parallèles, s'étendant au travers et faisant face à la rue Architecte.

2° Un îlet de terre dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 383, et borné par les rues Ursulines, Live Oak, St-John, Dupré et Gayoso, dans un joli voisinage, bien peuplé.

3° Un petit lot ou portion de terre triangulaire borné par les rues Gayoso, Live Oak et St-John.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente, en billets portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, avec hypothèque spéciale et privilèges de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles durant 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant N. B. Trist, notaire.
14 oct—14,24,31—7,14 nov

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, sur la rue Poydras, entre Rochblave et Dolhonde.

Successions de John Scully et de Mme John Scully, sa femme, consolidées.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—Nos 15,048 et 15,206.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, 12 décembre 1885, à midi, à la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 27 octobre 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Julia, Rochblave, et Dolhonde, désigné par le No 4 et mesure 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Poydras sur 32 pieds 7 pouces et 6 lignes dans le fond sur une profondeur irrégulière à peu près 103 pieds sur la ligne du dit lot No 5, et 106 pieds sur la ligne du lot No 3.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur assumera le paiement en sus du prix de son adjudication des taxes dues et exigibles en 1885; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux de la vente.
5nov—5,14,21,28—5,12déc.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

DEUX MAISONS DE RESIDENCE RUE ESPLANADE.

No. 151 rue Esplanade, entre Remparts et St Claude,

contiguë à la résidence princière de M. A. LANATA.

No. 50 rue Esplanade, entre Chartres et Royale.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 7 novembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St Charles, rue St-Charles—

1° Un grand morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Remparts et St Claude, mesurant 79 pieds 11 pouces de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de 189 pieds 4 lignes sur le côté le plus près de la rue Remparts, et 180 pieds 2 lignes sur une première profondeur du côté le plus proche de la rue St Claude, de là 13 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Kerlerec, s'étendant dans la direction de la rue St Claude; de là sur une seconde profondeur de 13 pieds 4 pouces s'étendant à la rue Esplanade à la rue Kerlerec; et 92 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne de derrière. Le tout d'après un devis du sous-voyer, en date du 29 septembre 1885.

Les améliorations comprennent l'élégante maison bâtie avec les meilleurs matériaux ayant cinq salons, salle à manger octogone au rez-de-chaussée, cinq chambres et deux cabinets à l'étage supérieur, une bâtisse en briques à deux étages attenant à la maison principale avec de grandes chambres office, chambre à bain et un réservoir sur la toiture, contenant à peu près 7000 gallons; autre bâtisse en briques et en bois à deux étages sur le côté avec 4 chambres en haut et 4 chambres en bas, cave, chambre à charbon, écurie, vigne, serre, cour briquetée, cuve, water works, lieux d'aisance, gaz partout, grand et beau jardin etc, le tout en parfait état.

Cette description ne saurait donner une idée de la beauté de la propriété ci-dessus; nous serions entraînés trop loin si nous voulions en donner de complets détails. Nous préférons engager le public à la visiter avant la vente.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chartres (anciennement Condé), Quartier et Royale, mesurant ensemble 18 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 110 pieds sur le côté le plus près de la rue de Chartres et 113 pieds plus ou moins sur l'autre côté.

Les améliorations comprennent cette maison élégante et bien finie, en briques, No 50 rue Esplanade réunissant toutes les commodités modernes et en bon état, le rez-de-chaussée contenant un grand corridor, un grand salon double bien aéré, une salle à manger octogone, office, deux grandes chambres à coucher, une petite chambre à coucher, deux belles chambres octogone et une chambre à bain luxueuse, avec ornements de cheminées en marbre dans toute la maison.

Aussi, une cuisine en briques à deux étages, ayant cinq chambres; une jolie écurie pour deux chevaux, dépendances, chambre à charbon, water works, grande cuve; la cour est bien pavée avec dalles; parterre de fleurs et jardin fruitier sur la propriété.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour les billets d'acquéreur portant hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat et toutes les autres clauses dans l'acte de vente. L'acquéreur doit avoir la propriété assurée pour un montant qui sera fixé par le vendeur et transférer la police d'assurance au porteur des billets. Il devra aussi assumer et payer en sus du prix d'adjudication toutes les taxes de l'année 1885 et devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey notaire, aux frais de l'acquéreur.
24oct—24 25 31 à la vente

RUE REMPARTS.

Une splendide résidence à deux étages pour famille avec mansarde à l'encoignure des rues Remparts et Quartier.

Mme Louis Eugène Cenas et son mari vs Mme Evariste Montalvo et son mari.

No 15,026—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR encanteur—Bureaux No 46 rue Royale—SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 14 octobre 1885 par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville désigné par la lettre D, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bayou Road, St Claude et Quartier, formant l'encoignure des rues Remparts et Quartier et mesurant 34 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Remparts, sur une profondeur sur la rue Quartier de 100 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les améliorations comprennent cette splendide résidence en brique, récemment bâtie avec deux étages et mansarde, ayant au rez de chaussée salon, arche, cabinet, office, corridor de côté. A l'étage supérieur, 5 chambres à coucher et cabinets, corridor de côté et galerie, et dans les mansardes 4 chambres, cabinets, etc. avec cheminées en marbre partout; une cuisine en briques à deux étages attenante à la bâtisse principale avec chambres à domestiques, water-works, etc.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets tirés par Mme Léonide May Cenas épouse, etc., daté Nouvelle-Orléans, le 20 juin 1885, chacun pour la somme de deux mille cent piastres, payable respectivement en un et deux ans après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'au paiement, avec billets hypothéqués sur la propriété, par acte pardevant Geo. W. Christy notaire en la ville de Nouvelle-Orléans en date du 20 juin 1885, le reste du prix de son enchère sera payé au comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix son adjudication toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 oct—17 24 31—nov 7,14,21.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence de choix.

Maison double et neuve.

Nos. 354 et 354 1|2 rue Dumaine, entre Johnson et Prieur.

Succession de John Geo. Abry.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 15,085.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 7 novembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. R. H. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 octobre 1885, pour le compte de la dite succession, la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville désigné par le No 15 dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson sur un plan de E. Surgi en date du 29 octobre 1847, déposé en l'étude de O. Drouet, notaire en cette ville; le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie bâtisse neuve en bois à un étage à deux corps de logis, ayant sur chaque côté cinq chambres, cuve, hangar, lieux d'aisance, etc., et connue comme le numéro municipal Nos 354 et 354 1|2 rue Dumaine.

Acquis par le dit feu John Geo. Abry de Pierre Consirat, par acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, le 28 août 1884.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à Un ou à Un et Deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, divisés en paiements égaux, dans les billets solidaires des acquéreurs datés du jour de l'adjudication et portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque et privilège de vendeur; l'acquéreur devra assurer les améliorations pour un montant égal aux billets et en transférer la police; l'acte de vente devra contenir les clauses de non aliénation, 5 0|0 honoraires d'avocat, vente sans estimation en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. Les acheteurs devront payer, en sus du prix d'adjudication, les taxes d'Etat et de ville pour 1885, et déposer avec l'encanteur dix pour cent au moment de l'adjudication, et dans le cas où l'acquéreur ne se conformerait pas aux conditions de l'adjudication quinze jours après la vente, il sera considéré en défaut sans autre formalité.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 oct—6 10 17 24 31—nov 7

Union Catholique-Diocésaine du Sacré Cœur.

SOUSCRIPTIONS LIBRES.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé au-dessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des zélatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes porteront notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY, Archevêque de la Nouvelle Orléans.

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat.
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris ... 17 août—